

# INTRA 2020 :

LE SNES-FSU VERSAILLES VOUS INFORME ET VOUS CONSEILLE



Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

**Les permanences téléphoniques « MUTATIONS »  
à la section académique :**  
du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.

Des rendez-vous sont possibles pour les syndiqués ;  
contactez-nous en nous indiquant vos disponibilités.

**Adresse :** Section académique du SNES-FSU Versailles  
3, rue Guy de Gouyon du Verger 94 112 Arcueil cedex  
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)



## Réunions d'information spéciales mutations INTRA

à la section académique du SNES-FSU à Arcueil (RER B Arcueil-Cachan)

- mardi 17 mars à 14h30 (stagiaires et titulaires)
- mercredi 18 mars à 14h30 (stagiaires et titulaires)
- jeudi 19 mars à 14h (stagiaires et titulaires)
- vendredi 20 mars à 14h (stagiaires, dans le cadre du stage Entrer dans le métier)
- lundi 23 mars à 14h30 (stagiaires et titulaires dans le cadre du stage « mutations intra - Destruction du paritarisme »)

### D'autres outils pour vous aider

- Les barres détaillées de l'an dernier sur le site national du SNES-FSU : [www.snes.edu](http://www.snes.edu) > espace carrière > Mutations > Barres des mouvements > Barres intra 2019.
- Les postes déclarés vacants et les créations/suppressions de postes après les comités techniques de créations et suppressions de postes : [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) à partir du 16 mars (accès réservé aux syndiqués).
- Articles complets et régulièrement mis à jour sur notre site [versailles.snes.edu](http://versailles.snes.edu) / rubrique Mutations.
- Bien comprendre le mouvement intra 2020 en vidéos ! (voir ci-joint)

### **Nouveau !**

Consultez nos vidéos explicatives du mouvement intra 2020 en allant sur notre site :

<https://snes.edu/R/videosIntraVers2020>

ou en scannant le QR code ci-dessous



### Le SNES-FSU vous informe

Tout au long de l'année, par le biais de son site internet, de ses publications, des mails envoyés aux adhérents, de la permanence téléphonique... le SNES-FSU Versailles vous informe des opérations en cours (mutations, promotions, actualité...).

**Pour les mutations**, à chaque étape, nous alertons nos syndiqués (parution de la circulaire, ouverture de SIAM, retour des confirmations de demande, vérification des barèmes, résultats...)

Pour être **bien informés**, vous pouvez enregistrer directement votre adresse mail et votre numéro de téléphone (et les mettre à jour en cas de changement) sur notre fichier en vous connectant sur [www.snes.edu](http://www.snes.edu) > Adhérents > Mes informations personnelles.

Disposer de coordonnées à jour nous permet aussi de vous joindre en cas de questions pendant le travail de vérification des dossiers.

#### SNES-FSU Versailles

N° de Commission Paritaire : 1121  
S08041 - N°ISSN : 12689874 - Mensuel -  
Prix de vente : 2€ - Abonnement : 12€ -  
Édité par la section académique du  
SNES-FSU de Versailles (Syndicat  
National des Enseignements du Second  
Degré), 3 rue Guy de Gouyon du Verger  
- 94112 Arcueil Cedex - Tél : 01 41 24 80  
56 - Directrice de publication : Marie  
Chardonnet - Imprimé par L. Imprime,  
20-22 rue des frères Lumière 93330  
Neuilly sur Marne -

#### SOMMAIRE

page 2 : Éditorial  
page 3 : Calendrier du mouvement intra  
page 4 : Le droit de muter et les nouveautés 2020  
page 5 : Les règles générales du mouvement intra  
page 6 : Sur quel poste peut-on être nommé ?  
page 7 : Stagiaires  
pages 8-9 : Éducation prioritaire  
pages 10-11 : Titulaires sur zone de remplacement  
page 12 : Les pièces justificatives  
page 13 : Se syndiquer c'est déjà agir !  
page 14 : Bulletin d'adhésion  
page 15 : Le SNES-FSU à vos côtés

pages 16-17 : Situations particulières et vœu préférentiel  
page 18 : Postes spécifiques académiques  
page 19 : Introduction situations familiales  
pages 20-21 : Situations familiales  
pages 22-23 : Calculez votre barème  
page 24 : Le SNES-FSU vous informe  
+ ANNEXES  
I-II : Groupements ordonnés de communes  
III : Barres INTRA 2019  
IV-V : Carte des zones de remplacement  
VI-VII : Établissements de l'Éducation prioritaire  
VIII : Formuler ses vœux sur ZR